



Lettre aux adhérents de l'Association Fougères Environnement



Editorial :

L'équipe d'animation, fidèle à ses rendez-vous bi-annuels est heureuse de vous adresser son 24^{ème} numéro. Vous constaterez que ses projets majeurs (arboretums et parcours familial) arrivent à leur terme. D'ailleurs, courant 2018, vous serez invités à les découvrir lors de leur inauguration.

L'AFE s'implique aussi dans un autre projet, de l'Etat celui là, à savoir la déviation de Beaucé. Nous y sommes attentifs, d'autant plus qu'il est l'occasion de faire ressurgir l'idée de rocade nord par les élus.

Enfin, deux nouveaux projets sont lancés : un recensement des arbres remarquables du Pays de Fougères et une animation en association avec les étudiants BTS du Lycée Edmond Michelet.

L'équipe d'animation, renforcée après la dernière assemblée générale par Christian Marochain et André Robinard, ne fera pas de pose. Elle est enfin heureuse de vous adresser ses MEILLEURS VŒUX pour la nouvelle année 2018

L'équipe d'animation

POINT ARBORETUMS ET CIRCUIT FAMILIAL.

Les 3 bornes manquantes pour renforcer la signalétique de l'arboretum résineux viennent d'être posées par l'entreprise de Lécousse «les Jardins de Pérouzel» portant ainsi à 21 le nombre de résineux bornés et numérotés de 1 à 21 pour favoriser la visite. Parallèlement, pour compléter le circuit familial, la même entreprise a effectué la pose d'un panneau présentant le plan du circuit dans son ensemble et d'un panneau sur l'histoire des sabotiers. Ils sont placés à l'entrée de la Forêt, à l'angle de la route de Landéan et du chemin de la cible.

La signalétique du circuit est en cours de réalisation à l'atelier bois de l'ONF et devrait être posée prochainement sur les 3,5 km du parcours : les supports choisis reprennent le logo



VF «ville forêt» avec ou sans fléchage. Ils seront placés sur bornes, sur piquets ou sur mobilier urbain, en collaboration avec les services techniques de la ville pour le passage Cotterêts et avec l'ONF pour le passage Forêt.

L'achèvement des travaux prévoit aussi la restauration de la piscine des verriers remis en grande partie en état par l'association des amis verriers. Les travaux en cours et déjà effectués concernent : le débroussaillage, la mise à nu des murs d'enceinte, la pose d'un panneau expliquant la fréquentation du lieu par les verriers.



L'AFE apportera son aide pour la consolidation des murets.

A ce stade de la réalisation du projet : des arboretums feuillus et résineux et

du circuit familial, nous pouvons concrètement dire que nous arrivons au terme de cette belle aventure qui aura duré 4 années. Nous tenons à remercier les financeurs publics et privés, les élus (ville de Fougères, communauté de communes, ainsi que nos bénévoles qui nous ont permis d'aboutir à ce résultat avec l'appui technique et l'aide de nos partenaires (ONF, services techniques de la ville, amis verriers, club de marcheurs «les par'chemins» et Pays de Fougères). Pour clore ce beau projet, nous aménagerons le pourtour de l'étang de Groslay en déplaçant quelques modules artistiques et nous pensons tout naturellement à officialiser l'événement en présence de tous ceux qui ont collaboré à cette belle réussite...

JJ Feuvrier / JF Salenave

ANIMATIONS :

L'association essaie d'organiser chaque année une action. En juin et juillet dernier nous avons fait une exposition à la médiathèque de Fougères sur les arbres remarquables de Bretagne qui a été, nous croyons, fort appréciée.

Pour l'année prochaine, nous travaillons avec des étudiants de BTS animation en milieu rural, à une animation, qui pourrait s'adresser à des élèves des écoles. Nous n'en sommes encore qu'à l'ébauche sur le contenu. Nous en reparlerons donc plus tard. Ce que nous pouvons ajouter, c'est que ce projet préparé des étudiants est important pour eux, car il entre pour une part importante dans leur travail pour leur examen.



Vous trouverez la version couleur et téléchargeable de tous les bulletins sur le site Internet, page « Nos documents » :

afe.goudal.net/Document.html

Enfin, une page du site est consacrée au détail de l'arboretum résineux : afe.goudal.net/planconifere.html

QUELQUES INFOS SUR LE PROJET DE DÉVIATION DE LA RN12 ENTRE FOGÈRES ET CIMETTE

Une réunion du comité de suivi de cette opération s'est tenue le 16 novembre dernier. A l'issue de la concertation publique de février 2017, la solution retenue prévoit un nouveau tracé de la RN12 entre Fougères et Cimette, passant au sud des agglomérations de Beaucé et Fleurigné.

En 2018, la poursuite des études comprend plusieurs autres domaines (géotechnique, hydrologique,

acoustique, viaire, notamment) ou concernant l'impact de la route sur le milieu humain et naturel, mais aussi la mise en œuvre, au regard du milieu agricole traversé, de procédures d'aménagement foncier, pour aboutir à une enquête de déclaration publique et parcellaire, qui est envisagée en mai-juin 2019.

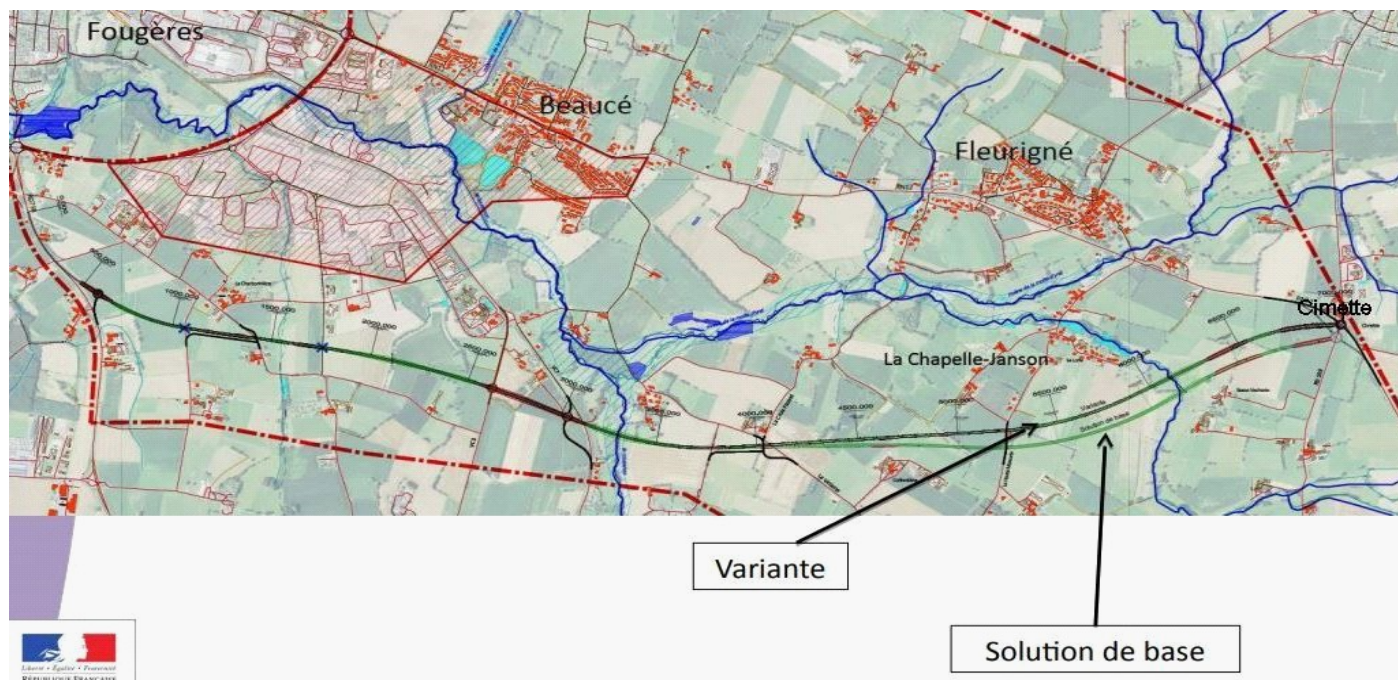
Ce calendrier est cependant susceptible d'être profondément modifié en raison des revendications exprimées par plusieurs membres du comité de suivi qui demandent que le projet de déviation intègre, d'emblée, la mise à 2x2 voies du tracé. Cette

demande risque malheureusement de retarder l'opération, au bénéfice des 3 autres d'agglomérations (Pré-en-Pail, Mayenne et Ernée), situées sur la RN12 entre Alençon et Fougères, dont la déviation a été également jugée prioritaire par l'Etat.

Dans l'attente de la déviation, des mesures de sécurisation du tracé actuel seront proposées aux élus locaux par les services de l'Etat.

Une réunion publique est prévue début 2018 pour présenter l'état d'avancement du projet.

François Closset



UN PROJET EN COURS : LES ARBRES REMARQUABLES DU PAYS DE FOGÈRES

Depuis quelques mois le groupe de travail constitué de Jean-Jacques Feuvrier, Jean-François Salenave, André Robinard et Christian Marochain s'est réuni afin de réfléchir sur la méthode à mettre en place pour aborder le sujet des arbres remarquables dans la région d

Si toutes les interrogations n'ont pas trouvé réponse à ce jour, le groupe s'est accordé pour lancer une démarche envers les maires des communes rurales des anciens cantons nord et sud de Fougères. L'idée est de solliciter ces élus pour qu'ils nous guident lors de la collecte des données sur les arbres d'exception, déjà fichés ou non. Une rencontre leur est proposée pour échanger sur le sujet, visiter les arbres, et remplir une fiche descriptive.

Les arbres repérés donneront lieu à une étude affinée par le groupe afin de les valider ou pas. Le cas de la ville de Fougères sera étudié séparément avec le concours, nous l'espérons, du responsable du service parcs et jardins.

Au vu du nombre d'arbres sélectionnés, de la forme que prendra la parution, mais aussi des moyens disponibles, nous aviserons de la suite à donner à cette passionnante démarche.

Nous n'avons pas de calendrier d'arrêté.

D'autre part, si vous connaissez une personne ayant des dons pour la photo ou mieux encore pour le dessin, nous sommes éventuellement intéressés pour lui confier une mission lorsque le projet sera plus avancé. Cela restera bien sûr à définir le moment venu.

Les arbres remarquables

Les arbres remarquables sont des monuments vivants qui ont traversé les siècles et qui sont sortis de l'anonymat local en s'imposant d'eux même aux hommes. Ainsi reconnus, ils sont entretenus, respectés, conservés et parfois vénérés. Il en existe dans le monde entier.

Par-delà les siècles, Ils constituent des repères pour les générations humaines. Ils sont souvent liés à l'habitat, mais il arrive aussi qu'ils soient en pleine nature.

La notion d'arbre remarquable correspond à différents critères qui concourent à faire un sujet unique.

Si l'esthétique, les dimensions et l'âge sont souvent les caractéristiques principales de ces arbres, ils peuvent aussi accéder au classement d'arbre remarquable grâce à leur rareté, leur histoire, leur forme, leur emplacement ou par les croyances, coutumes ou légendes qui s'y rapportent.

Un bel arbre ne fait pas à lui tout seul un arbre remarquable, le contexte est tout aussi important. Un même sujet peut être qualifié de remarquable près d'une église ou dans la cour d'un château et rester banal au beau milieu d'une forêt. C'est donc une notion très relative et même subjective.

Il n'existe pas de statut officiel de l'arbre remarquable.

Christian Marochain



Les « jumeaux » en forêt de Fougères